**Terre d'ADELES - Fermette de CORDES**
**CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP janvier 2015 à décembre 2015**

**La Fermette de Cordes** est située sur la commune de Sainte-Hélène, à 40km de Pessac. Dominique et Monique Eyquard y produisent des œufs sur 7 ha de bois et de friche. La Fermette de Cordes est entièrement en agriculture biologique depuis sa création. Par la signature du présent contrat, les adhérents de Terre d'ADELES, l'association Terre d'ADELES et Dominique et Monique Eyquard, producteurs de la Fermette de Cordes s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit de la Charte des AMAP.

### *Le consomm'acteur s'engage à :*

1) Commander tous les 15 jours du 16 janvier au 18 décembre 2015 une ou plusieurs boîtes de six œufs selon son choix, à préciser sur le contrat signé lors de l'inscription (une boîte : 2,50 €).
2) Signer à la commande 12 chèques à l'ordre de La Fermette de Cordes. Déposés à l'association Terre d'ADELES, ces chèques seront remis aux producteurs au début de chaque mois.
3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les œufs commandés au moment des livraisons le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due (merci de signaler si possible par mail la personne qui prendra les œufs).

| **Calendrier des vendredis de livraison en 2015** | |
|---|---|
| 1er trimestre : | 16/01 30/01 13/02 27/02 13/03 27/03 |
| 2e trimestre : | 10/04 24/04 06/05 22/05 05/06 19/06 |
| 3e trimestre : | 03/07 17/07 31/07 14/08 28/08 11/09 25/09 |
| 4e trimestre : | 09/10 23/10 06/11 20/11 04/12 18/12 |

4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordinatrices bénévoles de Terre d'ADELES.
5) Aider si nécessaire à la livraison ou à la signature des contrats selon la demande.

### *L'association Terre d'ADELES s'engage à :*

1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons mensuelles. Coordinatrices œufs : **Chantal Ribière** c.ribiere@terredadeles.org et **Maryse Cruchade** m.cruchade@terredadeles.org
2) Mettre à disposition un lieu de livraison ;
3) Assurer le paiement des commandes ;
4) Tenir ses adhérents informés des propositions de La Fermette de Cordes après accord du CA ;
5) Promouvoir les productions de La Fermette de Cordes et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.

### *Le producteur s'engage à :*

1) Préparer chaque mois les boîtes d'œufs biologiques.
2) Prévenir TDA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.
4) Accueillir le consomm'acteur à La Fermette de Cordes. Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'ADELES et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

**Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs, Dominique et Monique Eyquard s'engagent** à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de l'AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'ADELES. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'ADELES, ses consomm'acteurs et La Fermette de Cordes s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Fait à Pessac le .....

| Pour La Fermette de Cordes : | Pour Terre d'ADELES : | Le consomm'acteur : |
|---|---|---|
| Dominique et Monique Eyquard | Maryse Cruchade et Chantal Ribière | |